

Orientation d'Aménagement et de Programmation

La Mourauderie II

Typologie de la forme urbaine	Gestion des déplacements	Aménagements paysagers
Îlots bâtis à aménager dans leur globalité	Voie de desserte primaire	Coulée verte et matrice des espaces verts
Maisons de ville et petits immeubles collectifs	Voie de desserte secondaire	Espaces de gestion des eaux pluviales
Bâti pavillonnaire groupé et maisons de ville	Piste cyclable structurante	Boisements à créer
Équipements publics	Liaison douce partagée (piétons/cyclistes)	Haies à planter
Espaces publics structurants	Principe de liaison fonctionnelle	Exemple de plantations (pour information)

Echelle : 1/3000

Les principes d'organisation de l'espace représentés graphiquement dans cette orientation d'aménagement doivent être pris en compte par les aménageurs dans une logique de compatibilité.

La localisation des éléments est donnée en tant que principe. Ils doivent être intégrés aux projets d'aménagement mais leur localisation peut être modifiée tant que leur fonction n'est pas remise en cause.

Programmation de l'ouverture à l'urbanisation

- Îlots 1 et 2 : 2016-2018
- Îlots 3 et 4 : 2018-2020
- Îlots 5 et 6 : 2020-2022
- Îlot 7 : 2022-2024
- Îlot 8 : > 2024

